

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

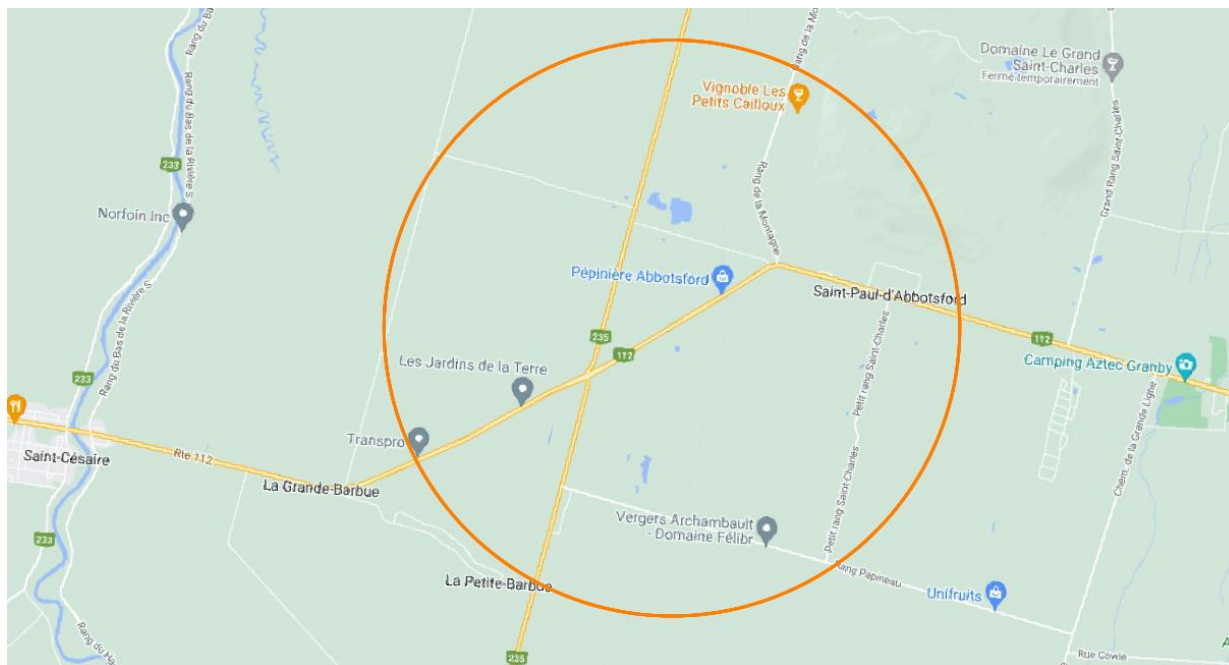
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Cas d'influenza aviaire confirmé dans la région de St-Paul d'Abbotsford

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) informé l'EQCMA en fin de journée d'un nouveau cas d'influenza aviaire dans un troupeau de volaille commerciale contingenté dans la région de St-Paul-d'Abbotsford.

L'EQCMA émet une zone à risque préliminaire dans cette région jusqu'à ce que l'ACIA émette sa zone de contrôle primaire (ZCP). Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie aux autres fermes avicoles environnantes, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Importance de la maladie

L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale très contagieuse qui affecte surtout les troupeaux de volailles de toutes espèces et de tous âges. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. Les virus de l'IA sont classés en deux grandes catégories : faiblement ou hautement pathogène. Les virus hautement pathogènes peuvent causer des taux de mortalités très élevés.

Signes cliniques	Transmission de la maladie
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation subite du taux de mortalité • Apathie extrême • Gonflement de la peau sous les yeux • Diarrhée • Chute soudaine de ponte et présence d'œufs à coquille molle ou sans coquille • Hémorragie au niveau des tarses (pattes) • Caroncules et crêtes enflées et congestionnées • 	<ul style="list-style-type: none"> • Par contact direct : <ul style="list-style-type: none"> • d'oiseaux infectés • Par contact indirect : <ul style="list-style-type: none"> • personnes et équipements • vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)
<p style="text-align: center;">Surveillance et Déclaration</p> <p>Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de l'influenza aviaire, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. L'EQCMA encourage fortement les producteurs à lui déclarer tout cas positif au <u>1 88-volaille (1 888 652-4553)</u>. L'EQCMA collaborera alors avec l'ACIA à la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.</p>	